

L'ÉTAT SOCIAL DANS UNE  
PERSPECTIVE NORD-SUD  
ESSAI D'ANALYSE POLITIQUE

*Louis Favreau*  
*en collaboration avec*  
*Abdou Salam Fall*

**Note sur les auteurs :**

**Louis Favreau** est sociologue, professeur au Département de travail social et de sciences sociales et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC) de l'Université du Québec en Outaouais. Membre du CRDT et du CRISES, il est également co-coordonnateur de l'ARUC en développement local de l'UQO et co-coordonnateur du Réseau international de recherche «Création de richesse en contexte de précarité» (CRCP).

**Abdou Salam Fall** est sociologue à l'Institut fondamental d'Afrique Noire (IFAN) de l'Université Cheikh Anda Diop de Dakar et co-coordonnateur du Réseau international de recherche «Création de richesse en contexte de précarité» (CRCP). Il est également président du Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS).

Ce cahier de recherche a été publié en vue du colloque international du Réseau Création de richesse en contexte de précarité (CRCP) qui s'est tenu à Dakar, Sénégal, les 17 et 18 novembre 2005.

**Publication de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC)**



**Série Recherche, numéro 37**

**ISBN : 2-89251-282-4**

**Mai 2006**

## TABLE DES MATIERES

<b>1. PRATIQUES ECONOMIQUES POPULAIRES ET CONSTRUCTION DE L'ETAT SOCIAL : LE QUESTIONNEMENT ACTUEL</b>	<b>3</b>
<b>2. LE ROLE DE L'ETAT DANS LE DEVELOPPEMENT SOCIAL: TROIS APPROCHES</b>	<b>5</b>
<b>3. ETAT SOCIAL : LES QUESTIONS DE DEPART ESSENTIELLES</b>	<b>7</b>
Premier point : l'émergence de l'État social dans les années 30, de quelle innovation s'agit-il?	7
Deuxième point : ce modèle d'État social peut-il être une référence pour toute la planète?	9
Troisième point : y a-t-il un capitalisme ou des capitalismes?	12
Quatrième point : y a-t-il une Alternative ou des alternatives?	13
Cinquième point : quels sont les fondements de ce «modèle universel réaliste»?	14
Sixième point : quelles sont les limites du modèle?	15
<b>4. L'ETAT SOCIAL AU NORD : PAR OU PASSE LE RENOUVELLEMENT?</b>	<b>17</b>
Par une économie régulée, plurielle et branchée sur le développement de nouveaux services collectifs	17
<b>5. PAR OU PASSE LA CONSTRUCTION D'UN ETAT SOCIAL AU SUD ?</b>	<b>20</b>
5.1. La faillite des politiques néo-libérales ravive le paradigme de l'État social dans les pays du Sud	20
5.2. Les différences entre les sociétés du Nord et celles du Sud	21
5.3. Par les gouvernements locaux	22
5.4. Par le développement de l'intérieur qui mise sur l'économie populaire et l'économie sociale	26
5.5. Par la coopération internationale décentralisée	27
<b>EN GUISE DE CONCLUSION</b>	<b>28</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>29</b>

## TABLE DES ENCADRÉS ET DES TABLEAUX

Tableau I : Trois approches du rôle social de l'État et des services publics .....	6
Tableau II : Sociétés dites développées (pays du Nord) .....	15
Tableau III : Comparaison des sociétés du Nord et du Sud .....	22
Encadré I : Les tentatives de construction d'un État social au Sud dans les années 60-70 .....	10
Encadré II : Le Québec et l'État social : expérience originale en Amérique du Nord ou modèle de développement? .....	18

*Quelques réseaux internationaux de recherche travaillant dans une perspective Nord-Sud s'interrogent de plus en plus sur la question de l'État, plus spécifiquement sur la **construction de l'État social dans les pays du Sud et sur la question du renouvellement de l'État social au Nord**. C'est le cas de notre réseau, le réseau Création de richesse en contexte de précarité (CRCP). L'État social dans les sociétés du Nord, parachevé à la fin de la dernière guerre, s'est appuyé sur trois piliers : le développement d'un important service public (éducation, santé, infrastructures...), une fiscalité redistributive de la richesse collective (aides sociales diverses, régimes collectifs de retraite...) et une action sur l'économie et l'emploi (politiques d'assurance emploi, d'insertion socio-professionnelle, de développement local et régional...). Cet État social au Nord est partiellement en crise puisqu'il laisse dans la précarité 20% à 25% de sa population active et exclue les usagers et les travailleurs des processus de production des services collectifs destinés aux communautés. Au Sud, la question de l'État social suscite encore plus de débats car l'économie de ces pays a été profondément précarisée par les ajustements structurels imposés par les institutions économiques internationales. Cette dégradation de l'activité économique a entraîné une déqualification des services publics, une crédibilité quasi-nulle de l'État tandis que l'économie populaire est devenue le moyen de survivre non seulement pour les pauvres, mais aussi pour les classes moyennes. Par où passe aujourd'hui le renouvellement de l'État social au Nord et sa reconstruction au Sud ?*

### **1. Pratiques économiques populaires et construction de l'État social : le questionnement actuel**

Certaines recherches tendent à accrédi-ter l'idée que le «local» et l'«international» sont les deux échelons qui comptent aujourd'hui. D'autres recherches récusent cependant cette disqualification du «national» et le considèrent toujours comme lieu central de l'action collective. Les travaux du réseau *Création de richesse en contexte de précarité* (CRCP) dans leurs conclusions, ont plutôt eu tendance jusqu'à maintenant à affirmer que les initiatives économiques populaires donnent leur pleine mesure dans le cadre d'un État partenaire de la société civile à partir d'espaces permettant de développer une économie plurielle dans laquelle d'autres composantes que l'économie marchande internationalisée peuvent avoir droit de cité, à savoir des initiatives et des réformes basées sur des croisements interactifs entre le marché, l'État et la société civile.

Mais ces pratiques populaires, dans un contexte de crise des États, ne constituent pas un tout homogène et ne vont pas toutes dans la même direction :

- 1) Gestion de la pauvreté dans certains cas;
- 2) Suppléance à défaut d'un État un tant soit peu vigoureux....;
- 3) Contribution à l'élaboration de nouvelles politiques publiques.

En d'autres termes, il y a différenciation marquée des rôles effectifs joués par les initiatives et par les États tant au Nord qu'au Sud. La comparaison Nord-Sud et Sud-Sud, rendue possible dans notre réseau étant donné son caractère international, peut permettre de pousser plus loin la réflexion collective à ce propos notamment sur les conditions de construction d'un État social au Sud.

Dans cette perspective, il convient de mettre à profit les nombreuses études de cas que nous sommes présentement à réaliser dans différents pays du Nord et du Sud (Fall et Favreau, 2003) en les mettant en perspective par rapport aux politiques publiques et plus largement par rapport à la construction ou au renouvellement d'un État social. Nous avons surtout travaillé jusqu'à maintenant par **démarche inductive** autour de questions au **niveau mezzo et micro** : quelles sont les expériences populaires (d'économie sociale, de développement local et régional...) de cohabitation active les plus significatives avec les pouvoirs publics (locaux, régionaux ou nationaux)? Quelles ont été leurs conditions d'émergence et quelles sont les conditions susceptibles d'assurer leur pérennité? Quelle est la contribution (forces et faiblesses) des ONGD, celle de la coopération internationale décentralisée? La co-production de services collectifs est-elle une utopie mobilisatrice dans les communautés locales? Nous en avons rendu compte dans deux ouvrages (Favreau, Fall et Larose, 2004 et Fall, Favreau et Larose, 2004).

Notre démarche actuelle, tout en poursuivant celle que nous avons commencée dans une dizaine de pays, entend ici utiliser une **démarche plus déductive** en posant des questions qui relèvent davantage du **niveau macro** : en premier lieu, qu'est-ce qu'un État social dans l'univers capitaliste qui est le nôtre? Quels sont ses fondements? N'y a-t-il qu'un capitalisme universel ou des capitalismes sachant que, dans une société donnée, l'État peut peser pour 50% du PIB comme c'est le cas du Danemark ou pour 30% comme c'est le cas des États-unis? Peut-on parler d'une Alternative au capitalisme ou des alternatives au sein des capitalismes? Comment et à quelles conditions les initiatives économiques populaires contribuent-elles à la construction d'un État social? Un État social est-il possible dans un seul pays et à quelles conditions? Quel rôle jouent les institutions internationales, les «économiques» (FMI, OMC, Banque Mondiale) et les «sociales» (OIT, UNESCO, PNUD...) dans le développement d'une mondialisation équitable? Quelle contribution ont - ont eu - les mouvements sociaux dans la construction d'États sociaux? Par delà le souhaitable, quels sont les possibles qui se dessinent à cet égard?

Sans prétendre couvrir l'ensemble des questions soulevées, le présent texte compte offrir une première contribution à cette question si brûlante d'actualité<sup>1</sup> : **la construction de l'État social** dans les pays du

---

<sup>1</sup> Ce cahier est un premier essai de comparaison sur l'État social au Nord et au Sud, à l'ouverture du colloque les 17 et 18 novembre 2005 que le réseau CRCP organise à Dakar.

**Sud** et la question du **renouveau de l'État social au Nord** : une utopie? Si oui, une utopie mobilisatrice ou non?

## **2. Le rôle de l'État dans le développement social: trois approches**

**D**epuis plus de deux décennies, bien que limitées dans leur impact, des initiatives innovatrices ont émergé et des politiques publiques inspirées de ces dernières ont pris forme dans certains pays ou certaines régions. En plus des initiatives propres à certaines régions ou communautés locales comme il est permis d'en voir ici ou là (la commune de Saint-Louis au Sénégal, les communautés villageoises au Mali, Porto Alegre au Brésil, le parc industriel de Villa el Salvador au Pérou...), le Québec en Amérique du Nord, le Mali en Afrique de l'Ouest<sup>2</sup> ou le Brésil de Lula -peut-être même le Venezuela de Chavez selon certains- peuvent aussi être vus comme des laboratoires originaux de recherche de nouvelles voies, grâce à quelques innovations institutionnelles témoignant de la possibilité de nouvelles passerelles entre la société civile, l'État et le marché en dépit de dérives toujours possibles.

L'essor de ces pratiques dans un contexte de reconfiguration d'un État en crise ne constitue sans doute pas un tout homogène et ne peut être interprété de la même façon par tous. Il n'en demeure pas moins que les mouvements sociaux dans plusieurs domaines et dans un certain nombre de pays ont été capables au fil des ans d'obtenir une certaine reconnaissance sociale et politique pour ces initiatives, leur permettant d'occuper une place dans certains lieux décisionnels, d'avoir un financement récurrent, d'avoir un rôle proactif dans certaines politiques publiques, etc.

Le social n'est pas réductible à des œuvres de bienfaisance, ni à de l'aide au développement, encore moins à des mesures palliatives des politiques libérales. Le social réfère plutôt à une vision centrée sur le bien commun, l'équité dans l'accès aux services, le respect des droits des acteurs sociaux à avoir des chances égales d'exercice du pouvoir, la participation citoyenne à déterminer des choix de vie et des choix de devenir de leur société. Le bien commun, la satisfaction des droits humains, l'équité des choix de vie, l'exercice des libertés sont autant de facteurs qui impliquent l'État, en tant que puissance publique assurant la socialisation des ressources ainsi que leur redistribution. L'État est en lui-même un bien public du fait de sa fonction stratégique de régulation et donc d'acteur collectif central dans l'impulsion des politiques publiques. C'est pour cette raison qu'il ne laisse aucun acteur indifférent. La nature de ses interactions avec les autres acteurs est fortement dépendante de la vision qui organise son action.

---

<sup>2</sup> La naissance d'une troisième république en 1992 avec un gouvernement démocratiquement élu et un projet majeur de décentralisation des pouvoirs au niveau local et régional (Sanogo dans Fall, Favreaau et Larose, 2004).

Et pour nous, cette régulation précédemment décrite s'appuie sur le trinôme État, marché, société civile, lequel peut être une des clés pour le renouvellement ou la construction d'un État social. Ici, la synergie ne se fait plus à deux (le marché et l'État) mais à trois (marché, État et associations). La question devient moins celle du plus ou moins d'État et davantage celle de la qualité démocratique de l'action de l'État et de la capacité de **cohabitation active des institutions publiques** avec leurs **partenaires** dans l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux services collectifs pour les populations. En d'autres termes, cette qualité dépend pour une bonne part de la capacité des pouvoirs publics à se laisser interpellé par des initiatives issues des communautés et des régions et à accepter de décentraliser, de co-produire des services collectifs et de cohabiter dans le cadre de nouvelles institutions de gestion démocratique. Pour clarifier notre propos, nous dégagons ici trois approches du rôle social de l'État et des services publics : l'approche néolibérale, l'approche étatiste ou développementiste, l'approche démocratique partenariale.

**Tableau I : Trois approches du rôle social de l'État et des services publics**

<b>Développement économique et social</b>	<b>Rôle de l'État dans l'approche néo-libérale</b>	<b>Le rôle de l'État dans l'approche social-étatiste (Nord) ou développementiste (Sud)</b>	<b>Le rôle de l'État dans l'approche démocratique partenariale</b>
<b>Rôle de l'État et des services publics</b>	Les services collectifs par le réseau public sont subsidiaires. Séparation de l'économique et du social	État central prédominant dans le développement de services collectifs	L'État soutient le développement de l'intérieur; il existe une collaboration active entre partenaires; nouvelle liaison de l'économique et du social
<b>Rôle du marché</b>	Le marché est prédominant : développement économique extraverti; développement social, résultat de la capacité du marché	Entreprises et services collectifs publics façonnent le marché	Le privé joue un rôle complémentaire. Les services collectifs sont mixtes (public, d'économie sociale et privés...) et coordonnés au plan national mais décentralisés
<b>Rôle des associations, des ONG et de la société civile</b>	Gestion sociale de la pauvreté par programmes ciblés par l'État pour assumer les effets négatifs du marché	Rôle complémentaire mais subalterne des associations au développement de services collectifs	Construction conjointe de l'offre et de la demande de services collectifs. Coproducteurs et codécision
<b>Rôle des citoyens</b>	Citoyens consommateurs	citoyens usagers des services	Citoyens co-producteurs des services et acteurs collectifs de développement

Typologie inspirée des travaux de Lévesque (2004) et de Vaillancourt (1998)

C'est le dernier cas de figure, l'approche démocratique partenariale, qui nous intéresse plus particulièrement étant donné son potentiel innovateur. Cependant il suppose une forte mobilisation des diverses composantes de la société civile. En outre, il ne peut se réaliser sans le développement d'institutions appropriées que seul l'État, en dernière instance, peut soutenir durablement, ce qui nécessite toutefois un fort investissement dans la démocratie délibérative. Cette approche doit en effet combiner la

démocratie représentative des élus avec la démocratie sociale des organisations constituées en «contre-pouvoirs» et la démocratie délibérative dans laquelle les médias et les associations citoyennes occupent une part importante de l'espace public de dialogue social. Il forme sans doute l'approche de référence de la plupart des mouvements sociaux (Larose, 2004).

### 3. État social : les questions de départ essentielles

**M**ais qu'est-ce qu'un État social ? Susan George, politologue et vice-présidente d'ATTAC-France<sup>3</sup>, dans une entrevue accordée à la revue française Politis (#790, 26 février 2004) disait ceci :

Ce n'est peut-être pas révolutionnaire, mais je trouve que le modèle européen du «welfare state» tel qu'il a été imaginé dans les années 1930, puis après la guerre, serait un modèle plus qu'acceptable pour le monde entier. Il n'est pas réalisé, y compris chez nous, mais, dans l'idéal, il est fondé sur le concept de solidarité intergénérationnelle, de résolution des conflits sur la base du droit et de la négociation, de service public. Je préfère traduire «welfare state» par « État du bien-être » plutôt que par « État providence », car c'est un État qui essaie de faire en sorte qu'on n'ait pas constamment, individuellement, peur du chômage, de la vieillesse, de la maladie, de ne pas pouvoir correctement éduquer ses enfants. Le modèle européen a été une tentative d'instaurer ce type de relations entre le citoyen et l'État. Il serait un modèle universel réaliste. Le monde est assez riche pour le faire.

À notre avis, cette position mérite d'être débattue et commentée point par point, car l'auteure de ces lignes y retrace remarquablement bien l'essentiel de ce qu'est l'État social. Cette position a cependant beaucoup de coordonnées implicites qu'il nous faut identifier et soupeser.

#### **Premier point : l'émergence de l'État social dans les années 30, de quelle innovation s'agit-il?**

Alors que le développement industriel capitaliste correspond à la création de la richesse en faveur du capital entraînant simultanément dans son sillon de multiples exclusions, le salariat des sociétés modernes a révélé ses limites intégratives avec son lot de marginalité et l'accentuation des inégalités. La société s'est trouvée « bloquée ». Dans différents pays, un changement de paradigme de développement s'est opéré face à la menace de déshumanisation des sociétés industrielles capitalistes. C'est ainsi que de 1945 à 1975, l'État social a connu des succès en Europe et au Canada : d'abord en raison du plein emploi qui a permis de réaliser le droit au travail; ensuite, il s'est doublé d'une réussite en matière de politiques sociales notamment par la réalisation du droit universel à la santé et à l'éducation ainsi que l'accessibilité de services publics modernes de transport et d'habitat qui ont été décisives dans la démocratisation des

---

<sup>3</sup> Susan George est l'auteure de plusieurs ouvrages dont le dernier est un essai intitulé «Un autre monde est possible si...» chez Fayard (2004). Elle est également une figure de proue du mouvement issu du FSM.

sociétés du Nord. Il faut y ajouter les libertés syndicales conquises par les organisations de travailleurs même s'il faut observer que les diverses formes de participation des travailleurs dans l'entreprise ne sont pas généralisées. Si le plein emploi a été mobilisateur partout, il faut cependant reconnaître que l'équité dans les services de santé et d'éducation a été le trait distinctif qui a concouru le plus à donner de la légitimité à l'État social. Voyons de plus près les conditions d'émergence de cet État social au Nord.

Le 20<sup>ième</sup> siècle a vu surgir un «New Deal» entre le capitalisme et le mouvement ouvrier, ouvrant ainsi une série de compromis qui ont sorti les pays du Nord du capitalisme sauvage aux bénéfices de régulations sociales. Ces dernières ont transformé la condition ouvrière en condition salariale permettant à tous les travailleurs de disposer de la citoyenneté, avec les pleins droits que cela confère, et d'une protection sociale de base universelle. Il convient de réfléchir là-dessus un moment parce que dans le mouvement citoyen international, plusieurs pensent que cette émergence au 20<sup>ième</sup> siècle pourrait servir de point d'appui pour faire progresser une nouvelle utopie, celle d'un « New Deal » écologique au 21<sup>ième</sup> siècle<sup>4</sup>.

L'État social a émergé de la crise des années 30 et de la deuxième guerre mondiale en Europe. La guerre, les migrations internes, l'urbanisation rapide, la transformation des modes de production vont amplifier la crise des liens communautaires traditionnels de la famille, du voisinage, de l'école, de l'Église. Les mouvements sociaux (mouvement syndical, mouvement coopératif, mouvements politiques de gauche) vont cependant être appelés à traduire l'ensemble des problèmes de la crise en propositions et en revendications de droits sociaux, économiques et culturels. L'État est alors tenu de répondre au moins en partie à ces nouvelles demandes sociales. **L'État national se fait État social.** Le champ des politiques publiques s'élargit (Senarclens, 2003) et devient «protecteur» des familles en matière de risques de chômage, de maladie, d'accidents, de patrimoine des ménages (avec les régimes de retraite) à partir des impôts sur le revenu et le développement des cotisations sociales qui introduisent l'assurance-santé, l'assurance-chômage, etc. L'État social de cette période émergente, c'est aussi la promotion de l'égalité des chances par l'éducation et la culture et l'intervention de l'État dans l'économie sous l'influence de la pensée de Keynes (investissements publics dans le développement de l'économie, planification, nationalisations...). Les mutuelles et les coopératives sont loin d'être étrangères à ce développement. Les mutuelles d'assurances sont partie prenante de cette socialisation des risques en cogérant les régimes publics émergents tandis que des coopératives d'épargne et de crédit vont participer au développement socioéconomique des communautés locales et des régions.

C'est ce modèle de développement que l'ONU reprend à son compte dans les années 60 pour les pays du Sud, l'ONU dont le leadership dans la gouvernance mondiale émerge avec force après la guerre afin que

---

<sup>4</sup> Voir à ce propos l'entrevue d'A. Lipietz dans *Alternatives économiques* (numéro 63, hors série, p. 50 à 52).

les conflits entre États ne se règlent plus par les armes mais bien par la négociation. Mais le problème qui se pose : ce «modèle» est-il exportable au Sud?

**Deuxième point : ce modèle d'État social peut-il être une référence pour toute la planète?**

Modèle exportable? Les économistes du développement présents dans différentes institutions de l'ONU disent alors oui à certaines conditions. Ils posent d'abord un diagnostic général de dépendance commerciale, technologique et financière des pays du Sud à l'égard des pays du Nord et avancent l'idée que le sous-développement est le résultat d'un environnement international systématiquement défavorable lié à une domination du Nord sur le Sud. Bref le Sud s'insère dans l'économie mondiale mais selon une division internationale où il est presque toujours perdant. Une conclusion s'impose : ne comptons que sur nos propres moyens. Le modèle «développementiste» est né. Des pays du Sud misent alors sur leur propre développement et sur les conditions suivantes pour y arriver : 1) l'accumulation de capital à partir d'un surplus agricole; 2) l'utilisation de ce surplus pour l'industrialisation; 3) la planification par l'État des activités économiques stratégiques pour coordonner l'ensemble des secteurs; 4) le soutien d'une aide étrangère qui laisse suffisamment de marge de manœuvre puisqu'il est possible de tabler sur la concurrence entre les deux grands blocs, l'Union soviétique et les États-Unis.

Pendant 20 ans (1960-1980), cette perspective fera long feu à la faveur de la montée des mouvements de libération nationale.

### **Encadré I : Les tentatives de construction d'un État social au Sud dans les années 60-70**

Changeons de décor, et interrogeons les essais d'État social dans les pays du Sud en examinant sommairement l'expérience du socialisme autogestionnaire comme modèle d'État social inachevé en Afrique. Au lendemain des indépendances de 1960, l'Afrique mesure la distance qui la sépare d'un développement équitable. En dépit de leur jeunesse et du poids écrasant de la colonisation occidentale, les États se mettent à consacrer leurs budgets à des politiques à vocation universelle. La santé, l'école et certains services publics sont gratuits. Certains pays sous le charme du modèle des pays de l'Est considèrent que la priorité réside dans la planification du développement. En Tanzanie, au Sénégal, au Mali, au Bénin, pour ne citer que ces exemples, émergent les formes de mutualisation et des coopératives impulsées par les États. Ces États deviennent interventionnistes et n'eût été l'handicap d'une infrastructure et d'un niveau d'équipement dérisoire, les difficultés d'accès aux services se seraient posées dans des proportions moins inquiétantes que durant les trois dernières décennies marquées par les plans d'ajustement structurels (1980-2000).

La volonté de s'attaquer aux fondements des inégalités était manifeste chez une partie de l'élite des indépendances. Prenons celui du modèle de socialisme autogestionnaire dont entre autres Mamadou Dia<sup>5</sup>, Président du Conseil du Sénégal au début des années 1960 s'était efforcé d'en jeter les fondements au sein de la paysannerie. L'animation rurale était le moyen d'une planification démocratique ascendante qui s'articule avec une même démarche au niveau de l'État central. Les coopératives de production prenaient en main à la fois la commercialisation et l'écoulement des produits. Elles avaient leur Caisse de dépôt qui finançait leurs besoins en équipement selon une approche participative. Elles étaient relayées à divers échelons par des caisses d'investissements locaux. Les communes rurales étaient envisagées selon le modèle d'inspiration chinoise des communes populaires. Le mouvement coopératif allait susciter des coopératives de développement. Selon le message fougueux de M. Dia : « C'était cela la pierre de touche de ma politique, mon objectif : la fin de l'économie de traite, avec la mise en place d'un tel dispositif... Dans ces conditions, toute l'économie agricole était socialisée, non dans un sens étatique, mais dans un sens autogestionnaire» (1985 : 120).

Dia s'attaquait ainsi seul à la fois à divers acteurs de l'économie de traite tirant leurs prébendes d'un tel système. Les secteurs populaires n'avaient pas pensé le modèle qui leur était favorable presque à leur insu. Tout fonctionnait comme si Dia, de sa position de Président du conseil du Gouvernement et avec l'appui d'intellectuels au style austère mais téméraire, était seul à savoir et à faire ce qui était l'intérêt des classes populaires paysannes.

Le socialisme autogestionnaire n'a pas réussi à s'implanter. Mais l'influence du modèle n'a pas été gommée en dépit de l'emprisonnement du Président du Conseil par Senghor. Il a fortement déteint sur les initiatives des ONG qui sont vite passées des actions d'urgence rendues nécessaires par les sécheresses des années 1972/1973 et le cycle de désertification qui s'en est suivi à des actions dites de développement communautaire à la base.

Les atouts de la génération de Dia, du père Lebret, de Abdoulaye Ly, de Joseph Ki Zerbo, de Cheikh Anta Diop et d'autres figures de prou du développement endogène, d'assumer des positions d'intellectuels organiques au service des classes populaires restent cependant ce qui fait le plus défaut dans les périodes qui ont suivi car en Afrique, les universitaires ont pris leur distance des mouvements sociaux, la recherche s'étant cloisonnée et la systématisation des savoirs issus des secteurs populaires n'ayant pas trouvé de porteurs.

---

<sup>5</sup> Dia M. (1985), *Mémoires d'un militant du tiers-Monde. Si mémoire ne ment...*, PUBLISUD, Paris.

Mais des économistes tels Perroux, Myrdal et Hirschman feront cependant les constats suivants à la fin de ces deux décennies :

- 1) les paysans continuent d'être surexploités par une bourgeoisie agro-exportatrice (grands propriétaires terriens), laquelle, au plan politique, soutient pendant toutes les années 70 et une partie des années 80 des régimes autoritaires voir des dictatures militaires pour empêcher toute réforme agraire. C'est le tout à l'exportation.
- 2) là où il y a développement, c'est un mal-développement, car il n'encourage, dans la plupart des cas, que la mono-industrialisation.
- 3) on assiste à l'endettement progressif des États : les investissements de l'industrialisation nationale ne réussissent pas à générer des surplus suffisants pour payer la dette qui en découlent (par exemple, pour l'achat de biens d'équipement) de même que les coûts des armements en provenance de pays du Nord.
- 4) on assiste à des migrations massives vers les villes car la plupart des paysans vivent dans un noyau d'étranglement : la surexploitation au plan économique les confine à la pauvreté et la répression des dictatures affaiblit considérablement leurs capacités de mobilisation sociale.

Ce modèle a donc été mis en échec, d'autant plus qu'au plan politique, quelques années plus tard, la chute de l'empire soviétique vient complètement bouleverser la donne en ne fournissant plus aux pays du Sud la marge de manoeuvre internationale dont ces pays disposaient alors.

Aujourd'hui, imposer des règles de caractère public aux multinationales et aux institutions financières dans le Sud - comme il a été possible de le faire dans une certaine mesure avant 1990 et comme cela s'est réalisé dans les pays du Nord - est évidemment ce que les mouvements sociaux, tant du Nord que du Sud, souhaitent depuis des décennies. Ce qui reviendrait à dire, selon eux, que le modèle de l'État social peut et doit se diffuser à l'échelle de la planète. Mais cela suppose une gouvernance mondiale très forte. Souhaitable sans doute. Possible? **Peut-être improbable** car les obstacles qui se présentent sur la route pour transposer cet État social du Nord dans les sociétés du Sud sont nombreux et puissants. Obstacle majeur et de premier ordre : l'ampleur des inégalités entre le Nord et le Sud rend les compromis entre pays du Nord et pays du Sud très difficiles. Or, la coopération du Nord dans un tel combat est indispensable. Mais la **contradiction majeure** à laquelle nous faisons face est, d'un côté, une **interdépendance croissante entre les sociétés** et, de l'autre, un **vide d'intégration sociale mondiale** (Badie, 2004), autrement dit une coopération Nord-Sud à sens unique. Mais ne faisons pas dire à Susan George ce qu'elle ne dit pas.

En fait pour elle, ce «modèle» peut servir, non pas au sens normatif de ce terme, mais au sens de référence à l'échelle de la planète **pour illustrer qu'il y a des sociétés et des périodes de l'histoire récente qui traduisent mieux que d'autres un certain nombre d'aspirations portées par les populations**. C'est ce que la «société civile internationale» tente d'exprimer à travers ces actions et ces débats dans le cadre des Forums sociaux mondiaux depuis 2001: le développement d'États sociaux permettant à chacun et chacune de ne plus avoir peur du chômage, de ne plus avoir peur de vieillir dans la pauvreté et l'isolement, de pouvoir envoyer ses enfants aussi longtemps que possible à l'école, de ne plus s'inquiéter d'avoir à se départir de ses biens les plus précieux si une maladie grave frappe à la porte, etc. Mais s'il est improbable à l'échelle mondiale à cette étape-ci de notre histoire, il l'est peut-être à l'échelle nationale dans un certain nombre de pays du Sud où certains obstacles ont été levés : l'Afrique du Sud de Mandela ou le Brésil de Lula ne sont-ils pas de ces pays où le vent a soufflé dans cette direction!

### **Troisième point : y a-t-il un capitalisme ou des capitalismes?**

Nombre de mouvements sociaux et le mouvement altermondialiste à sa suite tiennent sur le capitalisme un discours au singulier. Est-ce exact? Non, il n'y a pas un seul capitalisme mais des capitalismes affirme d'entrée de jeu le politologue Généreux (1999). Le politologue canadien Hall et son collègue Soskice le confirment en démontrant dans leur dernier ouvrage qu'il existe bel et bien une variété de capitalismes (Hall et Soskice, 2001). Leur ouvrage distingue les «économies de marché libérales» où les relations de marché concurrentielles prévalent et les «économies de marché coordonnées» où l'accent est mis sur les institutions publiques de régulation. Ces dernières étant celles auxquelles nous faisons référence lorsqu'il s'agit du déploiement de l'État social dans son sens le plus fort : intervention plus marquée de l'État dans l'organisation de la société, présence active de la société civile (syndicats, entreprises collectives, mouvement associatif, mouvement des femmes...), extension continue du champ des politiques publiques (environnement...)... Bref, c'est l'Allemagne, la Suède, les Pays-Bas, le Danemark par rapport aux États-Unis, à la Grande-Bretagne, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande par exemple. Autrement dit, dans les rapports de force entre le monde capitaliste et le mouvement ouvrier, on en est arrivé, par des luttes sociales, à «civiliser le capital» en quelque sorte mais à des degrés fort divers<sup>6</sup>. D'où par exemple que dans une société donnée, l'État peut peser pour 50 % du PIB ou pour 30 %. Différence majeure puisque la logique du non-marchand occupe une place beaucoup plus importante dans un cas que dans l'autre.

La pression des mouvements sociaux organisés a fait historiquement ses preuves : le volume de l'État ne pesait que pour 10 % du PIB au début du 20<sup>e</sup> siècle, pour 30 % au début des années 50 et pour près de 50 % dans un certain nombre de pays (ceux à économie de marché coordonnée) en 2000. Elle a fait

---

<sup>6</sup> À noter ici que «civiliser le capital» n'est pas là un objectif à atteindre en soi, mais le résultat d'une action collective toujours inscrite, par définition, dans un rapport de force.

notamment ses preuves dans les pays scandinaves où les dépenses courantes des administrations publiques comptent pour 55,3 % contre 32,7 % pour les États-Unis. **La différence est énorme : autrement dit, le rôle de l'État joue pour plus de la moitié du PIB dans un cas et pour moins d'un tiers dans l'autre**, laissant notamment sur la brèche, dans le cas américain, plus de 40 millions de ses citoyens fragilisés dans leur patrimoine familial par l'absence de service public universel en matière de santé et de services sociaux. Ce n'est pas un hasard : aux États-Unis, le service public y est minimal, le syndicalisme y est généralement faible, le mouvement associatif en partie sous tutelle des Églises de droite<sup>7</sup> et l'économie sociale relativement marginale.

Une grande partie de l'économie monétaire de nos sociétés échappe donc à la stricte logique marchande (près de la moitié dans le cas du Québec). Et en dépit du discours néolibéral, la part des impôts progresse partout dans les pays de l'OCDE, c'est-à-dire le non-marchand : ces prélèvements obligatoires ont passé en moyenne de 31 % à 37,3 % du PIB entre 1975 et 2000 (Duval, 2004 : 22)<sup>8</sup>. Certes l'État se désengage mais il le fait surtout au plan économique (privatisations d'entreprises publiques par exemple). Au plan social, il n'a de cesse d'élargir ces champs d'intervention.

#### **Quatrième point : y a-t-il une Alternative ou des alternatives?**

Si on admet, en premier lieu, qu'il n'y a pas un seul capitalisme mais des capitalismes parce qu'il y a des différences sociales, économiques et politiques notables entre un pays comme le Danemark ou un pays comme les États-Unis, entre le Togo (sous dictature militaire depuis 40 ans) et le Mali (en régime démocratique et pluraliste depuis près de 15 ans), entre le Chili (pays fortement inégalitaire) et Costa Rica... Si, en second lieu, on considère que le seul projet qui se soit présenté comme l'Alternative, le modèle communiste et la centralité de la collectivisation des moyens de production doublé d'un monopole du parti (le Parti communiste) sur l'ensemble de la société, a échoué en URSS comme en Chine, à Cuba, au Vietnam ou en Corée du Nord et que personne ne prétend plus s'y référer sérieusement pour concevoir le renouvellement du développement et de la démocratie d'une société, **on en conclue qu'il n'y a pas une Alternative mais bien des alternatives**. La logique du «tout ou rien», du capitalisme unique ou de l'Alternative au capitalisme (avec un grand A), est erronée au plan du diagnostic en plus de nourrir l'impuissance et l'immobilisme. En revanche, la logique des alternatives nourrit les possibles, introduit des choix politiques et donc crée des espaces pour la transformation sociale.

---

<sup>7</sup> Voir à ce propos S. Fath (2004), *Le protestantisme évangélique, un christianisme de conversion*. Éditions Brépols, Paris. Voir aussi l'enquête du Nouvel Observateur (26 février 2004, p. 6 à 17) : «Évangéliques, les croisés de l'Apocalypse». Les «Born Again Christians», marginaux il y a 50 ans, sont aujourd'hui 70 millions aux États-Unis seulement. La base sociale des républicains américains est en grande partie là, le président Bush étant un de ces «évangéliques» néoprotestants.

<sup>8</sup> Malheureusement, dans les pays du Sud, on ne peut en dire autant car celui-ci régresse dans la même période, pour les pays à moyens et bas revenus, de 20,1 % à 18,9 % (Duval, 2004). Nous y reviendrons.

C'est que la logique des alternatives nous autorise à agir dès maintenant sans penser que nous menons des actions purement palliatives, sans juger que la «véritable» action est réservée aux organisations et partis politiques se préparant à la conquête du pouvoir pour transformer de fond en comble la société. Chaque jour, nos sociétés font des choix qui vont dans un sens ou dans l'autre selon que la mobilisation sociale est plus ou moins forte, selon que la démocratie représentative, la délibérative et la sociale sont plus ou moins vivantes : conseils de quartier ou simples points de service des municipalités, monopole de la presse privée ou soutien à la presse indépendante, maintien du service public ou privatisation de ce service, législation du travail soutenant la syndicalisation ou la défavorisant, décentralisation ou non des services publics en région, etc.

En dernière instance, la propriété privée des moyens de production, publique (entreprises et services publics) et collective (coopératives, mutuelles et associations) se côtoient dans la cohabitation – faite, à des degrés divers, de fortes tensions et d'heureuses coopérations. Ces choix quotidiens conduisent à des types de société qui diffèrent passablement tant du point de vue d'un développement équitable et durable que du point de vue de l'élargissement de la démocratie.

#### **Cinquième point : quels sont les fondements de ce «modèle universel réaliste»?**

Ce «modèle universel réaliste» a des fondements collectifs : solidarité intergénérationnelle, résolutions des conflits par la négociation et sur la base du droit, développement de services publics dans les communautés, etc. Comment cela se traduit-il concrètement? Par le rapport impôt-citoyenneté, par une fiscalité obtenue sur un financement librement consenti par ses citoyens, par un impôt qui est le prix que nous payons pour avoir des enseignants, des infirmières et des travailleurs sociaux, des routes, de l'électricité à moindre coût, une collecte sélective des déchets, des espaces aménagés pour nos loisirs, des mesures en faveur de l'emploi des jeunes, en faveur de l'habitat coopératif et communautaire... Bref pour se donner des services collectifs dont certains sont publics et d'autres confiés à des entreprises de caractère collectif (coopératives et associations) qui reçoivent une mission de service public.

Autrement dit si l'impôt est le prix que l'on paie comme citoyens pour avoir des services collectifs, cet impôt est «une des plus hautes expressions de la citoyenneté et de la démocratie» (Généreux, 2003 : 108). Pourquoi? Parce que l'argent des impôts sert à financer des services publics accessibles à tous, à favoriser une certaine redistribution de la richesse et à agir sur l'économie et l'emploi.

Évidemment, l'usage que l'on fait de ces fonds publics doit être complété par un solide contrôle démocratique de ces derniers. C'est pourquoi ils sont en permanence auscultés afin de garantir leur utilité collective. C'est ce qui manque tragiquement dans nombre de pays du Sud. Ces derniers ne faisant

cependant pas exception dans la mesure où dans le Nord, ce contrôle est parfois fort insatisfaisant. Il n'en demeure pas moins que dans une société démocratique, parfois par un syndicat, parfois par les médias, parfois par une association de défense, parfois par un parti d'opposition, parfois..., on finit par juger que telle dépense n'est pas conforme à l'intérêt général... Ce qui permet de faire naître de nouveaux correctifs.

### **Sixième point : quelles sont les limites du modèle?**

Les sociétés dites développées sont des sociétés généralement démocratiques, industrialisées, urbanisées, ayant une économie de marché forte, une certaine capacité concurrentielle au plan international et disposant d'un régime public de protection sociale.

On peut les caractériser plus concrètement de la façon suivante : 1) une cohabitation et/ou une concurrence entre les trois secteurs de l'économie (économie marchande, publique, sociale); 2) une fiscalité progressive doublée d'une protection sociale élevée; 3) des sociétés où le travail est majoritairement salarié et où existe un important patrimoine des ménages; 4) des mouvements sociaux fortement institués; 5) des conditions de vie qui dépassent de loin la seule subsistance pour la grande majorité de ces citoyens; 6) des régimes démocratiques (voir le tableau suivant).

**Tableau II : Sociétés dites développées (pays du Nord)**

<b>Indicateurs de développement</b>	<b>État des lieux</b>
<b>1) l'état de l'économie</b>	Cohabitation ou concurrence entre les trois secteurs de l'économie : le marchand, le public et l'associatif. Économie mixte et plurielle. De nombreux biens publics produits par des acteurs «privés» à but non lucratif
<b>2) le rôle des États</b>	États forts en dépit de la crise : 1) fonction de redistribution marquée (fiscalité et protection sociale telle l'assurance-santé; assurance chômage; des services sociaux, institutions d'éducation jusqu'à l'université); 2) cadre juridique et institutionnel des activités économiques; 3) production de biens et de services de base (infrastructures, éducation, santé, services publics...); 4) politique monétaire et budgétaire de régulation et pour le développement.
<b>3) l'organisation sociale et le travail</b>	Travail salarié prédominant (85 % de la main d'œuvre); patrimoine des ménages (habitat; fonds de retraite; assurances...); législation du travail et organisations syndicales reconnues
<b>4) les mouvements sociaux</b>	Mouvements sociaux fortement institués (grandes organisations syndicales, grandes coopératives) appuyés sur un compromis entre le capital et le travail; mais aussi «nouveaux» mouvements sociaux (écologues, associatif, femmes...)
<b>5) les conditions de vie</b>	Selon l'IDH l'Europe et le Canada sont classés dans les 20 ou 25 pays les plus riches de la planète
<b>6) L'état de la démocratie</b>	Régimes démocratiques mis à l'épreuve du chômage; développement important d'institutions à tous les échelons (local, infrarégional, régional, national)

Ce modèle est-il en crise ? On pourrait le croire. Retenons d'abord qu'il a fonctionné avec une certaine réussite pendant près de 30 ans dans de nombreux pays du Nord (1945-1975) et que la crise qui l'a atteint n'affecte pas de façon cruciale ses principaux fondements. L'État s'est transformé mais n'a pas été réduit au minimum car les régimes d'imposition tout comme l'emploi dans la fonction publique n'ont pas véritablement diminué. En fait, les régimes d'imposition ont même fait progresser la part du non-marchand (entre le tiers et 55% du PIB sont des dépenses d'administration publique).

Mais ce «modèle universel réaliste» a aussi eu ces défauts que Susan George sous-estime sans doute un peu en ne les évoquant que de façon allusive affirmant qu'il n'est pas entièrement réalisé. En fait, le défaut principal consiste dans la centralisation et la bureaucratisation de ces services, tendances fortes qui ont en partie exclu les usagers et les travailleurs de ces services publics. Autre défaut : les activités se concentrent dans les régions offrant le plus de ressources. Il y a donc une polarisation qui profite aux grandes métropoles (Veltz, 2000) de telle sorte que l'État parvient plus difficilement à assurer l'équilibre territorial. L'État social, dans nombre de pays, n'a pas su par ailleurs résister à l'influence grandissante des multinationales dans la régulation à l'échelle internationale et sur la marche des États.

Ces limites expliquent l'idée actuelle qui fait son chemin, celle de la **coproduction et de la cogestion de services collectifs**, coproduction et cogestion qui induisent qu'on se départit de l'idée trop longtemps répandue d'un État qui serait le seul acteur du développement (l'étatisme et le développementisme). Cette coproduction qui va de pair avec une politique de décentralisation où pouvoirs, champs de compétence et capacité financière sont transférés de l'État central aux régions.

Le non-marchand est important, soit! Mais gérer cette économie publique non concurrentielle est un défi de taille : l'engourdissement bureaucratique voire la dérive centralisatrice sont les risques souvent courus lorsqu'on confie tant de choses à la puissance publique. C'est bien pourquoi l'acteur public, face aux pressions diverses de la société, dans la plupart des pays de l'OCDE, associe deux types d'entreprises à qui il délègue en quelque sorte une mission de service public : l'entreprise privée (à but lucratif) et l'entreprise collective (coopératives, mutuelles et associations à but non lucratif).

Entre les deux, l'intérêt général nous semble mieux servi par des entreprises collectives étant donné les finalités sociales auxquelles elles souscrivent d'emblée dans leurs valeurs mais aussi dans leur mode d'organisation (leurs statuts) et dans la garantie patrimoniale de leur propriété (elles n'appartiennent pas à des propriétaires privés qui peuvent en disposer à leur guise mais plutôt au patrimoine de la nation). L'État se considère de moins en moins comme le seul acteur, le seul maître d'œuvre, bien qu'il en soit le principal organisateur en tant que régulateur en dernière instance car «le problème n'est plus seulement de

gérer le risque maladie, le risque chômage, etc. Il devient nécessaire de gérer l'insertion» (Rosanvallon, 2002), c'est-à-dire la cohésion sociale et la participation citoyenne.

#### 4. L'État social au Nord : par où passe le renouvellement?

##### **Par une économie régulée, plurielle et branchée sur le développement de nouveaux services collectifs**

**P**our penser le renouvellement de l'État social, il ne suffit pas d'agir localement et de penser globalement. Il faut aussi agir globalement. Dans cette perspective, **l'idée d'un «New Deal écologique» pour le 21<sup>ème</sup> siècle** à l'échelle mondiale est pertinente (Lipietz, 1999). Mais cela implique beaucoup de choses, telle l'annulation de la dette des pays les plus pauvres, le développement sans précédent d'un commerce international de produits écologiquement sains dont le commerce équitable est une amorce, la protection internationale de la biodiversité par un organisme international doté de pouvoirs afférents, etc. C'est évidemment un travail fort complexe et de longue haleine, car le changement ne peut venir que d'un seul coup et nécessite également qu'une majorité de pays agissent de concert. Ce défi est celui du nouveau siècle qui commence, siècle qui, tout en s'annonçant tragique, n'en demeure pas moins un siècle d'où pourrait surgir ce New Deal écologique, comme le 20<sup>ème</sup> siècle a vu surgir un «New Deal» entre le capitalisme et le mouvement ouvrier.

Dans cette perspective, il faut aussi au plan national, une **économie plurielle** qui promeut d'autres modes de production que celui de l'entreprise capitaliste, une **économie régulée** qui soumet les entreprises à des normes et **un État** qui opère un retour à l'impôt progressif et au **développement de services collectifs** (publics ou d'économie sociale) pour favoriser l'égalité entre les groupes sociaux et entre les régions.

En fait des alternatives sont déjà là quand on observe la naissance de nouveaux espaces publics de proximité qui prennent forme comme les conseils de quartier au plan municipal; quand on voit les expérimentations de gouvernements locaux autour de politiques de budget participatif; quand on voit des partenariats entre associations, gouvernements locaux et PME autour d'enjeux de développement local et régional. Des alternatives sont déjà là aussi quand l'État local ou national crée des conditions facilitantes pour les initiatives coopératives ou associatives locales en matière de fiscalité; quand l'État crée un environnement favorable à l'entrepreneuriat par l'intermédiaire d'une formation adéquate de la main-d'œuvre...

## **Encadré II : Le Québec et l'État social : expérience originale en Amérique du Nord ou modèle de développement?**

Au Québec, l'État pèse pour 48,6 % (au Canada pour 42,8 %) car il intervient fortement dans l'éducation, la santé, les services sociaux, l'accès aux médicaments... Sans compter que nous disposons d'un régime public de retraite et, avec Hydro-Québec, comme entreprise publique, d'une équité territoriale en matière d'énergie pour toutes les régions...

Dans la foulée des travaux de Gosta Esping-Andersen (1990), Saint-Arnaud et Bernard (2003) classent le Québec, dans l'ensemble des provinces canadiennes, quasi dans une classe à part se rapprochant nettement plus des régimes européens sociaux-démocrates que des régimes «ultralibéraux» comme les États-Unis et... l'Alberta. Les indicateurs sociaux utilisés pour comparer les régimes providentiels dans la recherche de Saint-Arnaud et Bernard sont les suivants : 1) les charges sociales assumées par l'État; 2) le pourcentage d'emploi dans l'administration publique; 3) les dépenses de santé et la proportion de dépenses publiques assumées dans ce domaine; 4) le taux de mortalité infantile; 5) les dépenses publiques en éducation pour produire des scientifiques et des techniciens; 6) le taux de chômage; 7) le taux de syndicalisation. Mis à part le chômage, en vertu de l'ensemble de ces indicateurs (6 des 7), le Québec a une cote plus élevée d'où l'«on voit se profiler, sur fond de scène d'un régime providentiel libéral, un interventionnisme d'État qui évoque les pays du nord de l'Europe» (Bernard et Saint-Arnaud, 2005).

À la différence des États-Unis, le mouvement syndical québécois est numériquement et politiquement fort, le mouvement associatif activement présent sur l'ensemble du Québec depuis 40 ans en fournissant une batterie de services collectifs de proximité soutenus par un financement public... et depuis 20 ans, dans certains secteurs, un service public qui cohabite activement avec les communautés locales et les régions... Sans compter une économie publique forte (Caisse de dépôt, SGF...), faisant relativement bon ménage avec l'économie sociale (Mouvement Desjardins, fonds de travailleurs...).

Ajoutons ici que cet ensemble de services collectifs est généralement perçu comme servant aux uns et aux autres. Ils sont perçus par une majorité comme indispensables tant à la bonne marche des affaires qu'au bien-être des populations : la sécurité dans les quartiers des centres-villes, la qualification de la main-d'œuvre, l'état des routes et du transport collectif, le dynamisme des collèges et universités en matière de recherche et d'accompagnement de projets... rendent le territoire du Québec attractif pour des entreprises tout autant qu'ils comblent certaines aspirations des populations concernées. Que la fiscalité pèse plus lourd dans la balance – cas du Québec par rapport à la plupart des provinces du Canada et encore plus par rapport aux États-Unis - n'amène pas le Québec à être moins attractif. Si la fiscalité québécoise est plus lourde, elle génère par contre des bénéfices plus importants qu'ailleurs comme le démontrent Guay et Marceau (2004 : 67-68)<sup>9</sup>. Il y a un fonds historique à cela : le Québec des 40 dernières années ne s'est pas développé d'abord grâce à l'entreprise privée mais grâce à sa «révolution tranquille» qui a été pour l'essentiel une intervention étatique doublée d'une cohabitation active avec l'économie sociale.

### **Le renouvellement de l'État social : l'expérience québécoise récente**

Des différentes études entreprises dont nous avons fait la synthèse dans l'ouvrage que nous avons commis avec des collègues en 2001<sup>10</sup>, il ressortait quatre grands constats :

- a) une nouvelle approche de développement local a émergé et a un nom : le développement local. Et

---

<sup>9</sup>Guay et Marceau (2004), «Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit» dans M.Venne (dir.), *L'Annuaire du Québec 2005*, Fides, Montréal.

<sup>10</sup>Comeau, Y., L. Favreau, B. Lévesque et M. Mendell (2001), *Emploi, Économie sociale et développement local : les nouvelles filières*. Éd. des Presses de l'Université du Québec, Québec.

une pratique qui a fait ses preuves, le «développement économique communautaire». Avec l'émergence de nouveaux dispositifs de développement des communautés, il est devenu plus difficile de dissocier l'intervention de développement social de celle du développement économique comme on le faisait couramment pendant la période des Trente glorieuses (1945-1975), période de l'État social première génération, alors que le développement social était pris en charge par l'État providence et que le développement économique relevait principalement de l'initiative de l'entreprise privée. Nos recherches à ce propos ont tendance à démontrer que, dans une certaine mesure, cette nouvelle génération d'organisations a stimulé l'économie québécoise dans un sens qui tient davantage compte de l'intérêt général et donc du croisement des deux dimensions, sociale et économique, du développement.

- b) la consolidation de la filière coopérative dans les années 85-95 et l'introduction d'une filière d'économie sociale dans le développement local et régional avec la réalisation d'un Sommet du gouvernement sur l'économie et l'emploi en 1996. Cette période a aussi permis d'accueillir la création de fonds de développement (Fonds de solidarité de la FTQ en 1983 et FONDATION de la CSN en 1996) pour le soutien au démarrage de même que la consolidation et l'expansion d'entreprises collectives ou de PME en région. Ce sont là des dispositifs de gestion de fonds et de soutien à des projets d'entreprises selon une logique relativement nouvelle misant sur la création d'emplois viables et de qualité et sur la consolidation du tissu socioéconomique des communautés (aménagement du territoire).
- c) une approche de développement local concertée et partenariale a aussi favorisé le renouvellement du «modèle québécois de développement». Notre ouvrage tendait d'ailleurs à démontrer un certain rapprochement entre les divers organismes et institutions qui œuvrent au développement local et régional. Un nombre grandissant d'acteurs (et même de nouveaux acteurs économiques provenant d'organisations sociales) ont eu jusqu'à très récemment une volonté assez claire de travailler de concert, tant d'un point de vue financier que technique, autour d'enjeux et de projets liés à la relance de communautés locales et au développement des régions<sup>11</sup>.
- d) le renforcement des territoires comme leviers de développement par l'élaboration de planifications stratégiques régionales et locales concertées confirmait que de plus en plus d'acteurs privilégiaient des logiques de développement transversales plutôt que des logiques surtout par programmes ou par population cible.

Comme l'expérience québécoise le révèle, même si l'État national demeure le principal lieu d'institutionnalisation et de définition des règles institutionnelles, l'espace national n'est plus le seul espace de référence. La région, le local, le quartier, le village se sont en quelque sorte affirmés comme espaces pertinents d'action et de référence par l'intervention de ces acteurs nouveaux. De plus dans le contexte des 20 dernières années (1985-2005), les mouvements sociaux locaux sont devenus des acteurs en partie incontournables. Ces initiatives ont rendu encore plus manifeste le fait que la grande entreprise, la PME et l'État national ne sont pas les seuls lieux de création de richesse et de citoyenneté active.

En guise de conclusion

L'expérience québécoise, sur une base comparative avec les pays d'Europe qui ont un régime de type social-démocrate, consisterait moins à faire figure de «modèle de développement» qu'à démontrer que même au cœur de l'Amérique du Nord, il est possible de faire autre chose qu'un développement néolibéral à l'américaine.

---

<sup>11</sup> Mentionnons cependant que la «néocorporatisation» du social est une réalité qui guette ces partenariats : participation non critique aux instances publiques de concertation, affaiblissement de la mobilisation des communautés, professionnalisation bureaucratitante des nouvelles organisations et institutions et concurrence entre elles pour l'obtention de nouvelles ressources.

## **5. Par où passe la construction d'un État social au Sud ?**

### **5.1. La faillite des politiques néo-libérales ravive le paradigme de l'État social dans les pays du Sud**

**D**ans les pays du Sud, les institutions de Bretton Woods ont imposé leurs recettes néo-libérales : moins d'Etat, privatisation, pression via la dette, refus de financement des politiques sociales, limitation des libertés des travailleurs. La précarité s'est installée. L'État s'est décrédibilisé, la pauvreté s'est généralisée. L'aide au développement est faite davantage de « calcul que de solidarité ». Le seuil de l'inacceptable est largement franchi. Le modèle néo-libéral a donc atteint son seuil de saturation. Ses limites obligent non à la réforme mais au changement de modèle de développement.

Dans le contexte actuel, les inégalités sont exacerbées par les politiques publiques qui finissent du reste par fabriquer la précarité. Les effets de la mondialisation libérale ne manquent pas d'inhiber des dynamiques endogènes. Or si le développement est avant tout la résultante d'une construction de l'intérieur des sociétés, force est de rompre avec le modèle extraverti qui s'est emparé des pays du Sud. L'arrimage sur le marché mondial demeure sans issue, le développement ne s'opérera pas sans ruptures fortes. La massification de la pauvreté appelle de telles ruptures.

En Afrique, le processus de démocratisation marque le pas avec des risques de rétrécissement de l'expression partisane plurielle et une confiscation des lieux de pouvoir par des « clans ». Les rapports de l'élite au pouvoir sont rythmés par un accaparement des ressources publiques à des fins privées. Ce néopatrimonialisme débridé trouve son prolongement dans la collusion entre les « clans » et des minorités politiques. Au sein de la société, les mirages d'évasion alimentent l'espoir de miracles individuels mais les risques de révolte des secteurs populaires sont bien présents.

Dans le même temps, divers secteurs populaires appellent au développement des formes de démocratie directe et participative, du travail décent, le droit aux services sociaux de qualité mais plus globalement à l'accès équitable aux fruits de la modernité. Ils aspirent à un État fort qui s'accompagne d'une société civile forte et d'un secteur privé soucieux de son ancrage social et du développement humain. Dans un tel contexte, l'Etat acquiert une nouvelle légitimité dans la fonction de rééquilibrage social, de fabrique de la cohésion sociale, d'impulsion de politiques publiques davantage concertées et produisant des services tendant à plus d'équité et de qualité pour le grand nombre.

## **5.2. Les différences entre les sociétés du Nord et celles du Sud**

La majeure partie des sociétés du Sud sont restées à l'écart du progrès économique et social tel qu'on l'a vu se faire au Nord (régimes collectifs de retraite, avancée des nouvelles technologies des communications, de l'éducation supérieure...). Si les années 70 avaient fait surgir un espoir avec le projet d'un «nouvel ordre économique mondial» qui postulait l'importante responsabilité du Nord à l'égard du Sud étant donné l'histoire antérieure des rapports Nord-Sud faite de colonisation et de mise à profit de positions dominantes sur le marché international, les années 80 et 90 voient le développement des sociétés du Sud glisser progressivement vers leur autoresponsabilité en matière de développement, ce qui revient à dire dans le contexte de cette période, le choix entre mourir à petit feu ou accepter les conditionnalités du FMI et de la Banque mondiale afin de bénéficier d'un soutien international.

Mais cette politique d'ajustement structurel deviendra assez rapidement un échec en reléguant la croissance à des poches de modernité ici et là et en favorisant la croissance mais sans le développement. Cette politique s'accompagnera bien souvent de régimes autoritaires, voire corrompus, de nombreuses sociétés du Sud. Bref, le résultat global est catastrophique : le Rapport annuel du PNUD sur le développement humain, depuis près de 15 ans, nous le rappelle assez fortement.

En fait, il y a une triple impasse à l'échelle internationale, qui est surtout l'impasse des sociétés du Sud :

- 1) celui de marchés déficients, de crises financières à répétition et d'économies de plus en plus vulnérables à la criminalisation;
- 2) celui du chômage à grande échelle et des revenus à peine suffisants pour assurer la survie quotidienne;
- 3) celui de l'impasse écologique (dégradation de la santé des populations et dérèglement des climats).

En fait, les inégalités entre le Nord et le Sud et les différences qui en découlent sont abyssales. On peut les résumer de la façon suivante : les sociétés du Nord sont, nous l'avons dit, des sociétés généralement démocratiques, industrialisées, urbanisées, ayant une économie de marché forte, une certaine capacité concurrentielle au plan international. Ils disposent également de régimes de protection sociale de base pour tous. Mais les sociétés du Sud sont des sociétés très souvent sous régime autoritaire, faiblement industrialisées mais fortement urbanisées (ou en voie de l'être), ayant une économie de marché fortement circonscrite et extravertie, une faible capacité concurrentielle au plan international et disposant surtout de réseaux informels de protection sociale dans le contexte d'une économie surtout de survie ou de subsistance (pour 50 à 80 et même 90% de leur population active). La différence est majeure.

**Tableau III : Comparaison des sociétés du Nord et du Sud**

Critères de comparaison Nord-Sud	Nord	Sud
<b>1) économie et développement</b>	Cohabitation active entre l'économie marchande, publique et sociale. Économie mixte. De nombreux biens publics produits par des acteurs «privés» à but non lucratif.	Économie populaire (dite informelle) en parallèle avec les entreprises du secteur formel (10% d'accumulation extravertie) ; urbanisation sans industrialisation.
<b>2) l'État</b>	États forts en dépit de la crise : 1) fonction de redistribution marquée (fiscalité et protection sociale telle l'assurance-santé; assurance chômage; des services sociaux, institutions d'éducation jusqu'à l'université); 2) cadre juridique et institutionnel des activités économiques; 3) production de biens et de services de base (infrastructures, éducation, santé, services publics...); 4) politique monétaire et budgétaire de régulation et pour le développement.	États faibles (surtout en Afrique) : 1) fonction de redistribution quasi-inexistante (fiscalité et protection sociale); 2) cadre juridique et institutionnel des activités économiques faibles; 3) faible production de biens et de services de base (infrastructures, éducation, santé, services publics...); 4) politique monétaire et budgétaire de régulation et pour le développement dépendant des institutions économiques internationales (poids de la dette).
<b>3) travail</b>	Travail salarié prédominant (85% de la main d'œuvre); patrimoine des ménages (habitat; fonds de retraite; assurances...); législation du travail et organisations syndicales reconnues	Travail indépendant pour 80% à 90% de la population active; monde rural; économie de survie ou de subsistance; absence de patrimoine des ménages; faible niveau d'association et de reconnaissance
<b>4) mouvements sociaux</b>	Mouvements sociaux fortement institués (grandes organisations syndicales, grandes coopératives) appuyés sur un compromis entre le capital et le travail; mais aussi «nouveaux» mouvements sociaux (écologistes, associatif, femmes...)	Ré-émergence d'une société civile : ONG locales, associations de paysans, associations du secteur informel, groupes de femmes, regroupements villageois, mutuelles d'épargne et de crédit, mutuelles de santé...
<b>5) Conditions de vie</b>	Selon l'IDH l'Europe et le Canada se classent dans les 20 ou 25 pays les plus riches de la planète.	Selon l'IDH : Pour les pays d'Afrique étudiés : 154 <sup>e</sup> , 164 <sup>e</sup> ...; pour les pays d'Amérique latine : 74 <sup>e</sup> , 80 ...
<b>6) État de la démocratie</b>	Régimes démocratiques mis à l'épreuve du chômage; développement important d'institutions à tous les échelons (local, infrarégional, régional, national).	Régimes autoritaires, dictatures militaires... et régimes démocratiques fragiles. Enjeux des gouvernements locaux et des partenariats ONG, associations, municipalités, TPE et PME.

Il faut prendre acte et considérer que les bases de construction d'États sociaux sont faibles. Ce sera un processus de longue durée. La situation est plutôt tragique mais le pire n'est jamais sûr. Par où la construction d'États sociaux au Sud peut-elle commencer? Quelles sont les dynamiques en cours qui nous permettent de dire qu'un processus nouveau s'est amorcé?

### **5.3 Par les gouvernements locaux**

Si au Nord, le renouvellement des modèles de développement est plus souvent d'entrée de jeu au niveau national, dans les sociétés du Sud, les travaux du groupe Création de richesses en contexte de précarité

démontrent jusqu'ici que la construction d'un État social passe en bonne partie par les communautés locales et les municipalités (Fall, Favreau et Larose, 2004). Aujourd'hui, de façon de plus en plus manifeste, en Amérique latine mais aussi en Afrique, se dessine un enjeu majeur, celui du contrôle citoyen sur les politiques publiques locales. Les mouvements, notamment les ONG de développement, mais aussi nombre d'associations de quartier dans les villes, ont dépassé ce que la sociologue Catherine Foret (2001) nomme «le simple pouvoir de nuisance ou de revendication de groupes particuliers» pour s'inscrire dans des démarches de dialogue social avec les autorités locales. Pourquoi? Parce que la plupart des problèmes sociaux des quartiers dits en crise ne sont pas, en dernière instance, des problèmes propres à ces quartiers. Que ce soit la question du transport collectif, celle de la pollution liée à la circulation automobile et aux activités industrielles diverses, celle de la dégradation de l'habitat, et ultimement celle du déficit chronique de services publics locaux dans beaucoup de domaines (santé, éducation, services sociaux, collecte des déchets...), on se retrouve avec le problème de la ville, non de ses seuls quartiers en difficulté qui ne sont que des révélateurs.

Les travaux sur le développement local font ressortir que ce dernier s'est substitué au développement par le haut (Benko, 2002) et que les municipalités ont été amenées à jouer un nouveau rôle que se soit au plan socio-économique tels la revitalisation des quartiers centraux, le soutien au développement d'initiatives d'insertion socioprofessionnelle de jeunes... ou au plan social le soutien au développement de nouveaux services de proximité à côté du travail plus strictement de développement économique (accueil d'entreprises) qu'elles faisaient traditionnellement. Le cas le plus exemplaire est celui de Villa el Salvador au Pérou, bidonville de 350 000 habitants en banlieue de la capitale, Lima, devenue une communauté autogérée puis une nouvelle municipalité disposant, en outre, d'un parc industriel de 30 000 postes de travail générés par le soutien à la transformation des activités informelles locales (Favreau et Fréchette, 2004).

L'apport de ces gouvernements locaux au développement est d'épouser une démarche par le bas en se préoccupant des relais possibles à un niveau plus large :

- 1) le développement de services de proximité par des initiatives de restauration populaire, de groupes d'achat, d'habitat social communautaire et de coopératives d'habitation, de cuisines collectives... ;
- 2) le repérage et le soutien au développement de nouveaux gisements d'emploi dans des secteurs économiques en montés tels la récupération et le recyclage des déchets, les activités culturelles... ;
- 3) le soutien à la micro et petite entreprise (MPE) par le développement d'associations de petits commerçants et industriels du secteur informel, le développement en amont et en aval de la formation de la main-d'œuvre et de la commercialisation collective de leurs produits... ;

- 4) La mise en place de nouvelles structures de financement (fonds local de développement, mutuelles d'épargne et de crédit...) pour faciliter le crédit à ces initiatives économiques et sociales;
- 5) La co-production de services collectifs avec les associations locales dans le cadre de politiques municipales et régionales décentralisées (budget participatif...).

Autrement dit le modèle «développementiste» misant sur le «tout à l'État» et celui des PAS misant sur le «tout au marché» n'ont pas débouché. Des réseaux, associations professionnelles, ONGD, municipalités... se sont alors attelés sans attendre à trouver de nouvelles réponses. Une partie de l'innovation dans le modèle émergent d'un État social au Sud nous renvoie ainsi à **une première famille d'expériences au plan politique, c'est-à-dire au plan de la démocratie** : celle de gouvernements locaux innovateurs qui initient des processus de participation des populations locales comme les conseils de quartier ou des mesures plus fortes encore comme celles des «budgets participatifs» tels que développés à Porto Alegre en 1988 (une municipalité d'un million 300 000 habitants), puis aujourd'hui à l'échelle de plus d'une centaine de municipalités brésiliennes sans compter plusieurs dizaines d'expériences similaires dans d'autres pays du Sud de l'Amérique latine dont le Pérou avec le leadership de la municipalité de Villa el Salvador<sup>12</sup>.

Première grande famille parce que ces initiatives cherchent à exercer un contrôle sur la production de services collectifs, ce qui réduit considérablement les espaces de corruption, problème majeur dans des sociétés où les **processus d'institutionnalisation** (avec ses règles, procédures, appels d'offre, etc.) sont **encore embryonnaires**.

Si nous cherchons à mettre en perspective ces initiatives innovatrices autour de l'hypothèse d'une **nouvelle approche de développement**, il faut considérer qu'à cette étape-ci, dans les pays du Sud, c'est probablement d'abord par les gouvernements locaux et les partenariats «municipalités, associations, ONG et PME» que passent de nouvelles pratiques et politiques favorisant le développement et ultimement la construction d'un État social.

L'horizon de la construction d'États sociaux au Sud induit de nouvelles tendances :

- 1) L'apprentissage de la **démocratie** est directement **associée au développement de l'intérieur** : les pays qui sont soumis aux «lois» d'un capitalisme étranger ou simplement à l'aide internationale ne favorisent généralement pas le développement d'un État social. Pourquoi ? Parce que les modèles «socialiste» et «développementiste» avaient en commun de penser le développement à partir d'une

---

<sup>12</sup> Politique reprise aujourd'hui par des municipalités de pays du Nord, plus particulièrement en Europe.

élite dirigeante prenant sur elle l'intérêt général en se gardant pour l'essentiel le pouvoir dans le cadre d'un État centralisateur peu réceptif aux demandes sociales.

- 2) Les **gouvernements locaux** constituent de nouveaux acteurs de développement : en 1995, 63 des 75 pays ayant une population supérieure à cinq millions d'habitants ont connu un processus de décentralisation (Allou, 2002). Lancé au Sénégal dès 1972, ce processus s'étend par la suite à l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest pendant la décennie 80. Et, simultanément, en Amérique latine, les gouvernements locaux voient leurs pouvoirs s'élargir mais, à une différence près, celle de voir des organisations politiques progressistes prendre les devants de la scène politique avec un certain nombre d'innovations qui dans les années 90 prendront du poids au plan institutionnel (politique de budget participatif, co-production de services collectifs avec les entreprises locales...).
- 3) Des dynamiques transnationales de **réseaux** émergents dans les années 90 avec les ONG, les associations de migrants, les associations professionnelles, les fondations, les réseaux religieux, les chercheurs... (Colonos, 1995). C'est ce qui permet de mieux saisir que le modèle associatif à l'échelle internationale favorise la création d'espaces intermédiaires entre le micro et le macro permettant le développement de nouvelles organisations et institutions de développement social.
- 4) L'émergence internationale de la notion de **gouvernance** fait éclater le système binaire de la coordination des échanges (entre communautés, entre régions, entre pays) par le marché ou l'État : si, dans un premier temps, cette notion est assortie du qualificatif de «bonne» gestion (pour contrer la corruption d'élites politiques de pays du Sud), elle devient progressivement associée à celle de réforme de l'État. Pour les uns, en direction d'un État décentralisé favorisant l'initiative privée, mais pour les autres, quasi à l'opposé, en direction d'une participation des populations locales aux choix de développement de leur milieu. Dans le premier cas, la revalorisation des acteurs économiques privés mais, dans le second cas, une gouvernance démocratique du développement et un dépassement de la seule démocratie représentative à partir de mobilisations civiques nouvelles (Allemand, 2002). D'où une condition facilitante pour le développement social.

Bref, une clé actuelle de développement au Sud consiste à dire que **le premier cadre institutionnel** de développement et de démocratie passe par le développement des communautés locales, de leurs gouvernements locaux et des alliances (partenariats) entre associations locales, ONG, municipalités, associations de migrants, PME et PMI.

#### 5.4 Par le développement de l'intérieur qui mise sur l'économie populaire et l'économie sociale

Une **deuxième famille d'initiatives** nous renvoie aux organisations économiques populaires et donc au développement économique. C'est le **premier développement, celui des territoires et de l'économie populaire**, qui a été et est souvent ignoré voire considéré comme un obstacle : les marchés urbains élémentaires et les petites boutiques d'artisans, sorte de «plancher de la vie économique», lesquels forment les **indispensables ressorts** sans lesquels le développement à une autre échelle devient impossible (Braudel, 1985). De nombreuses initiatives de développement local et d'économie sociale au Sud comme au Nord travaillent aujourd'hui au renforcement de ces ressorts, faisant ainsi la preuve qu'il est possible, à partir de stratégies misant sur **l'économie populaire** réellement existante, d'amorcer ce premier développement. En clair, au Sud, sur le registre scientifique, il faut porter attention à ce **premier développement** (trop longtemps sous-estimé) et, sur le registre politique, affirmer le **droit** à ce premier développement (trop longtemps oublié).

Les sociétés industrielles nées en Europe au 19<sup>e</sup> siècle ne se sont-elles pas très précisément construites, **pendant au moins deux cents ans**, dans le creuset de ce type d'économie ? Ensuite que cette économie ne se limite pas seulement à la subsistance mais participe de la volonté de faire émerger un «vivre ensemble» qui prend appui et nourrit tout à la fois un **système local d'échanges sur des territoires**. En d'autres termes, ce type de développement consiste à **occuper un espace socio-économique où la création de richesses** tient aux capacités d'acteurs divers d'additionner leurs forces sur des territoires qui prennent peu à peu sens à travers un système local d'échanges et donc à **cohabiter** dans le cadre d'un premier développement qui **instaure un marché intérieur** et donc un levier pour penser la distribution de la richesse, une intervention sur l'économie et l'emploi et la création de services collectifs.

Il faut prendre acte ici de **certaines conditions similaires à celles du Nord** rencontrées dans des stades antérieurs de leur histoire économique :

1. Des systèmes locaux d'échange issus d'une stratégie de «premier développement», celui du tissu économique local, sous-bassement essentiel au développement économique d'un État-nation pouvant devenir un État social.
2. Un environnement favorable à l'entrepreneuriat, particulièrement celui des entreprises collectives, en quittant le schéma bipolaire qui fait du marché et de l'État les seuls moteurs du développement au bénéfice d'une conception plurielle qui prend acte de l'existence de trois pôles ayant leur apport respectif (OCDE, 1996)
3. Des sociétés civiles fortes animées par des mouvements sociaux présents dans tous les secteurs de la société.

4. Une présence active de gouvernements locaux (municipalités) dans une perspective de démocratie de proximité et de prestation de services au plus près des populations.
5. Une intervention vigoureuse de l'État qui cohabite activement avec la société civile pour co-produire des services collectifs<sup>13</sup>.

**Bref aucune société ne peut faire l'économie de gouvernements locaux et d'entreprises collectives dans leur développement** comme le disait si bien l'ancien président socialiste de Tanzanie, Nyerere. Les gouvernements locaux offrent les avantages de la proximité, c'est-à-dire la possibilité d'intervenir sur des questions qui concernent l'organisation de la vie quotidienne (services locaux de transport en commun, équipements localisés de services de santé et de services sociaux, etc.) à une échelle qui est objectivement accessible à la majorité des citoyens et sur un territoire, certes à géométrie variable, mais susceptible de favoriser l'appartenance à une communauté. Les entreprises collectives de leur côté favorisent le décollage de communautés locales et leur insertion dans le développement économique général du pays (Develtere, 1998).

### **5.5 Par la coopération internationale décentralisée**

Un autre acteur collectif de développement est sans doute la **coopération internationale de proximité**: celle des associations, des mutuelles et des coopératives du Nord dans le Sud; des organisations de coopération internationale (OCI); des associations professionnelles (journalistes, travailleurs sociaux communautaires, médecins, ingénieurs, infirmières...); des syndicats de travailleurs; des jumelages de municipalités; du commerce équitable; des finances solidaires, des centres de recherche.... (Castel, 2002; Rouillé d'Orfeuil, 2002; Favreau et Fréchette, 2002).

Il y a également **les réseaux internationaux** d'économie sociale et solidaire, de développement local, de commerce équitable... Enfin, on ne saurait omettre la contribution aux initiatives de populations locales de **certaines institutions ou programmes internationaux de l'ONU**: programmes de développement local du PNUD; programme de lutte contre la pauvreté par l'économie sociale du BIT; programme de recherche sur les transformations sociales (MOST) ou sur l'éthique et l'économie à l'UNESCO...

---

<sup>13</sup> C'est par exemple l'histoire de la cohabitation active, en Europe, entre les mutuelles de santé et les pouvoirs publics laquelle a donné naissance aux politiques sociales de l'État-providence.

## En guise de conclusion

Dans le champ des politiques publiques, les mouvements sociaux introduisent donc un nouveau paradigme selon lequel ces politiques doivent faire l'objet d'une **coproduction** et d'une **codécision** de la société civile et de l'État. Dans le Nord, cela renvoie au renouvellement d'un État social qui a déjà derrière lui plusieurs décennies d'existence et dans le Sud à la construction d'États sociaux trop longtemps affaiblis par les PAS. Les alliances entre les mouvements sociaux sont déterminantes pour y arriver car les États sont aux prises avec les contraintes héritées du passé (le colonialisme) et celles du présent (les interventions musclées du FMI et de la Banque mondiale).

Dans ce contexte, les politiques publiques sont la médiation nécessaire pour passer d'initiatives microéconomiques à une régulation mezzo et macroéconomique pour faire en sorte que les initiatives économiques populaires prennent leur juste place dans le développement de nos sociétés. Dans les pays du Nord, l'économie sociale cohabite activement et depuis longtemps (cohabitation faite de coopération et conflit) avec l'économie publique et l'économie privée et peut contribuer à son renouvellement (Demoustier, 2001). Dans les pays du Sud, l'économie sociale et solidaire s'inscrit dans un processus de développement de longue durée qui passe par des gouvernements locaux démocratiques et son inscription dans le tissu social de l'économie populaire pour quitter la seule survie ou la subsistance en s'engageant dans une dynamique d'accumulation et donc de développement.

Bref, le soutien aux organisations économiques populaires (OEP) par des OCI, par les programmes socioéconomiques des organisations syndicales internationales, par les programmes socioéconomiques de la coopération décentralisée et de certaines institutions internationales, par les diasporas qui cherchent à se donner un rôle d'agents de développement, par les nouveaux flux Sud-Nord et Nord-Sud des «nomades», par la transformation des gouvernements locaux en co-producteurs de services avec leur communauté, par la gestion participative des services publics et par l'émergence de nouveaux réseaux internationaux en économie sociale, en développement local, en défense de droits sociaux et en défense du droit au développement. Telles sont les nouvelles avenues de développement et les **jalons porteurs de la construction d'États sociaux au Sud**.

## Bibliographie

- ALLEMAND, S. (2002), «Gouvernance : le pouvoir partagé» dans Ruano-Borbalan, J.-C. et B. Choc *Le pouvoir, des rapports individuels aux relations internationales*. Éditions Sciences Humaines, Paris, p.109 à 119.
- ALLOU, S. (2002), «Les pouvoirs locaux s'affirment, y compris sur la scène internationale» dans Cordellier, S., *Le nouvel état du monde*, La Découverte & Syros, Paris, p.229-231.
- BADIE, B.(2004), *L'impuissance de la puissance*, Fayard, Paris.
- BENKO, G. (2002), «La mondialisation de l'économie n'est pas synonyme de l'abolition des territoires» dans Cordellier, S., *Le nouvel état du monde*, La Découverte, Paris, p.173 à 175
- BRAUDEL, F. (1985), *La dynamique du capitalisme*, Champs/Flammarion, Paris.
- CASTEL, R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- CASTEL, O.(2002), *Le Sud dans la mondialisation. Quelles alternatives?* La Découverte, Paris.
- COLLECTIF (2003), *Où va le mouvement altermondialisation ?* Entrevues avec P. Viveret, C.Withaker et autres. La Découverte, Paris.
- COLONOMOS, A. (1995), *La sociologie des réseaux transnationaux*, l'Harmattan, Paris.
- COMEAU, Y., FAVREAU, L., LÉVESQUE, B., et M.MENDELL (2001), *Emploi, Économie sociale et développement local : les nouvelles filières*, PUQ, Sainte-Foy, Québec.
- DEMOUSTIER, D. (2001), *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*. Syros/Alternatives, Paris.
- DEVELTERE, P. (1998), *Économie sociale et développement*, De Boeck Université, Bruxelles.
- DIA, M. (1985), *Mémoires d'un militant du tiers-Monde. Si mémoire ne ment...*, PUBLISUD, Paris.
- DUVAL, G. (2003), *Le libéralisme n'a pas d'avenir*. La Découverte/Alternatives économiques, Paris.
- ESPING-ANDERSEN, G. (1990), *The three worlds of welfare capitalism*. Princeton University press, New Jersey.
- FALL, A.S. et L.FAVREAU (2003), «Création de richesse en contexte de précarité : une comparaison Nord-Sud et Sud-Sud». *Économie et solidarités*, vol.34, numéro 1, p.168 à 178
- FALL A.S., FAVREAU, L. et G. LAROSE (2004), *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?* Presses de l'Université du Québec (Québec) et Karthala (France).
- FAVREAU, L., LAROSE, G. et A. SALAM FALL (2004), *Altermondialisation, économie et coopération internationale*, Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, Karthala (France) et Presses de l'Université du Québec (Québec).
- FAVREAU, L. et L. FRÉCHETTE (2002), *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale*, PUQ, Québec.

FORET, C. (2001), *Gouverner les villes avec leurs habitants (de Caracas à Dakar : 10 ans d'expériences pour favoriser le dialogue démocratique dans la cité)*, Éd. C.L.Mayer, Paris.

GUAY, A. et N. MARCEAU (2004), «Le Québec n'est pas le cancre économique qu'on dit» dans Venne, M. (dir.), *L'Annuaire du Québec 2005*, Fides, Montréal.

HALL, P. et D. SOSKICE (2001), *Varieties of Capitalism : The institutional foundations of comparative advantage*. Oxford University Press.

GÉNÉREUX, J. (1999), *Introduction à la politique économique*, Seuil, Paris.

GÉNÉREUX, J. (2003), *Chroniques d'un autre monde*, Seuil, Paris.

GEORGE, S. (2004), *Un autre monde est possible si...*, Fayard, Paris.

LAROSE, G. (2004), «Une conception délirante de la démocratie», *La Presse*, 1<sup>er</sup> novembre 2004.

LEVESQUE, B. (2004), «Les enjeux de la démocratie et du développement dans les sociétés du Nord : l'expérience du Québec» dans Fall, Favreau et Larose, *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?* Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy et Karthala, Paris.

LIPIETZ, A. (1999), Qu'est-ce que l'écologie politique ? La grande transformation du 21<sup>e</sup> siècle. Éd. La Découverte, Paris.

OCDE (1996), *Réconcilier l'économie et le social. Vers une économie plurielle*, OCDE, Paris.

ROUILLÉ d'ORFEUIL H. (2002), *Économie, le réveil des citoyens (les alternatives à la mondialisation libérale)*, Alternatives économiques/Syros, Paris.

ROSANVALLON, P. (2002), «Les quatre visages de l'État». Entretien avec P. Rosanvallon recueilli par J.-F. Dortier et reproduit dans *Le Pouvoir* (Ruano-Borbalan et Choc, 2002, Éd. Sciences humaines, Paris, p.145 à 150).

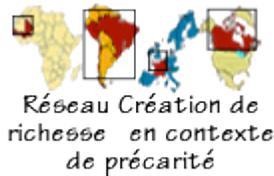
SANOGO, Y. (2004) « Développement local et économie sociale au Mali » dans Fall, Favreau et Larose, *Le Sud et le Nord dans la mondialisation. Quelles alternatives?* Presses de l'Université du Québec, Québec et Karthala, France, p. 227 à 244.

SAINT-ARNAUD, S. et P. BERNARD (2003), «Convergence et résilience ? Une analyse de classification hiérarchique des régimes providentiels des pays avancés». *Sociologie et Sociétés*, numéro 35-2.

SENARCLENS, P. de (2003), *Critique de la mondialisation*. Presses de Sciences po, Paris.

VAILLANCOURT, Y. et J.-L. LAVILLE (1998), «Les rapports entre associations et État». Revue du MAUSS, numéro 11, Paris, p.119 à 135.

VELTZ, P. (2000), *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*. Éd.PUF, Paris.



## PRÉSENTATION DU RÉSEAU CRÉATION DE RICHESSE EN CONTEXTE DE PRÉCARITÉ

Les phénomènes de précarité et d'exclusion sociale ont pris une ampleur considérable dans la plupart des pays du Sud. Les populations de ces pays se sont ainsi retrouvées plus que jamais contraintes de développer elles-mêmes de nouvelles formes de solidarité et d'entraide, économiques et sociales tout à la fois, afin de résoudre les problèmes les plus cruciaux auxquels elles sont confrontées. C'est pourquoi, depuis plus ou moins deux décennies, nous assistons à un véritable foisonnement d'organisations économiques populaires dans le sillage des mouvements paysans et ouvriers, des mouvements de développement local et communautaire, souvent formés dans le creuset des activités de l'économie informelle. C'est dans ce sens que l'on parle volontiers, à l'heure actuelle, de l'émergence d'une économie populaire, sociale et solidaire dans les pays du Sud laquelle, à bien des égards, s'apparente à l'économie sociale des pays du Nord.

Ainsi, les acteurs dotés d'une capacité adaptative et inventive arrive à créer de la richesse (production de biens et de services mais aussi des liens sociaux) à l'intérieur d'une économie populaire en pleine expansion. Mais qui sont ces créateurs de richesse? Comment accumulent-ils leur richesse dans le long cours? Quels sont les secteurs couverts par cette économie? Comment, dans un contexte de fragilité de l'environnement socioéconomique, minimisent-ils les risques? Comment, dans un contexte de migration internationale, choisissent-ils leurs secteurs d'activité? Par quels moyens surmontent-ils les obstacles institutionnels et organisationnels? Dans un contexte de bricolage et de rafistolage, comment les investisseurs dans les PME et PMI parviennent-ils à créer, maintenir et développer leur activité entrepreneuriale?

Pour répondre à ces questions, le réseau CRCP, un programme de recherche sur la thématique de la création de richesses par l'économie populaire, sociale et solidaire dans une perspective internationale comparative Sud/Sud et Nord/Sud, a vu le jour en 2003. L'ambition d'un tel programme est d'analyser à travers les processus de création de richesses la portée universelle d'innovations locales et les possibilités de constitution d'un capital national à partir du marché dominé par le capital étranger.

Composé d'équipes nationales à l'échelle des pays de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali et Sénégal), d'Amérique latine (Brésil, Chili, Pérou), de l'Europe (Belgique, France et Suisse) et du Canada (Québec), la recherche est essentiellement qualitative et repose principalement sur l'addition et la combinaison d'études monographiques, d'observations directes, d'entretiens avec des dirigeants (publics, privés et associatifs). Le réseau de chercheurs de ce programme participe également à des activités de formation et de recherche en partenariat avec des organisations nationales et internationales d'économie sociale et solidaire.

Pour en savoir plus : [www.uqo.ca/ries2001/creation/richeesse.html](http://www.uqo.ca/ries2001/creation/richeesse.html)